

<b>DIRECTION / SERVICE :</b>	Directions Territoriales des Solidarités Humaines (DTSH) de Besançon, Montbéliard, Haut-Doubs ou Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)
<b>LOCALISATION DU POSTE :</b>	A domicile

## QUALIFICATIONS REQUISES

<b>Diplôme souhaité et/ou requis :</b>	Aucun
<b>Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :</b>	Etre titulaire d'un agrément d'assistant familial en cours de validité
<b>Expérience souhaitée :</b>	Expérience parentale ou auprès d'enfants dans le cadre professionnel

## FINALITES DE L'ENTITE

**L'assistant familial est la personne agréée qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans à son domicile** (Article L. 421-2 du Code de l'action sociale et des familles). Il accueille, au sein de sa famille, des enfants, des adolescents ou des jeunes majeurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. La famille d'accueil se compose de l'assistant familial et des personnes résidant à son domicile.

Le but poursuivi par le placement familial est de permettre l'évolution de l'enfant accueilli vers une plus grande autonomie, en fonction du Projet Pour l'Enfant établi, en lien avec les titulaires de l'exercice de l'autorité parentale. L'assistant familial participe, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, aux missions de la protection de l'enfance. Il favorise le maintien des liens avec la famille de l'enfant.

Il doit, avec les membres de sa famille, pouvoir adopter une attitude constante de compréhension, tolérance, créativité et garantir un cadre d'accueil sécurisant pour l'enfant accueilli.

## MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

- Il accueille de façon continue ou non l'enfant, l'adolescent, le jeune majeur, à son domicile et dans son environnement familial et social.
- Il aménage et accompagne la vie quotidienne de l'enfant et apporte des réponses à ses besoins (affection, soins, éveil...) adaptées à son âge, en veillant avec l'équipe éducative au respect de la place des parents.
- Il met en place un cadre éducatif structurant et sécurisant pour l'enfant.
- Il aide à l'expression de l'enfant dans le respect de la singularité de son histoire : ses besoins, ses émotions, ses sentiments, ses difficultés.
- Il assure l'accompagnement des apprentissages scolaires et professionnels, soutien, aide aux devoirs.
- Il veille au suivi médical de l'enfant selon la procédure départementale de suivi de santé des enfants confiés.
- Il favorise l'intégration de l'enfant dans la vie sociale (loisirs, sport, vie relationnelle...)
- Il participe en équipe pluridisciplinaire à l'élaboration et l'évolution du Projet Pour l'Enfant
- Il accompagne avec l'équipe éducative le retour de l'enfant dans sa famille quand celui-ci est possible.
- Il rend compte de son activité, oralement et par écrit.

## MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

---

*Contribuer à la réflexion institutionnelle par la participation à des groupes de travail*

## ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

---

*Assurer une permanence relationnelle auprès de l'enfant accueilli*

## COMPETENCES

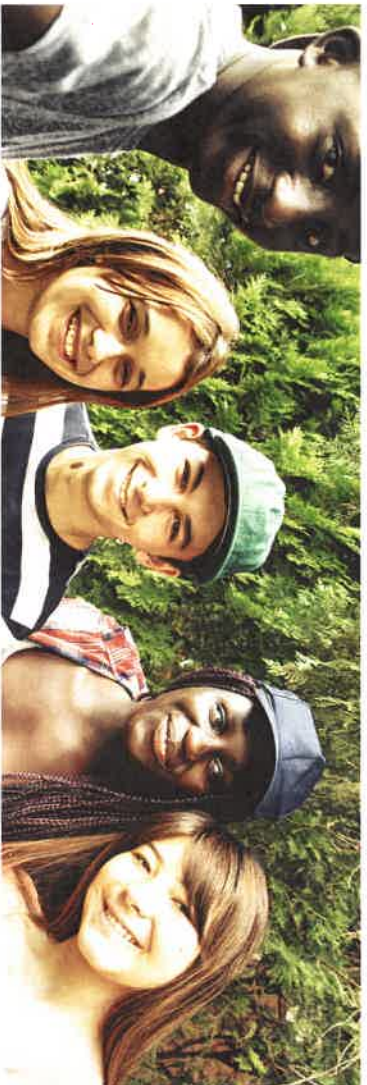
---

<b>SAVOIRS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-maîtrise de la langue française orale et écrite</li><li>-connaissances de bases en développement de l'enfant</li><li>-utilisation de l'outil informatique : outlook</li></ul>
<b>SAVOIR – FAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-prise en compte l'expression de la souffrance de l'enfant</li><li>-favoriser l'intégration de l'enfant dans la famille d'accueil</li><li>-capacités d'adaptation</li><li>-capacités à s'organiser</li><li>-être en mesure d'actualiser ses connaissances professionnelles</li><li>-travail en équipe</li><li>-rendus-compte de ses observations à l'écrit et à l'oral</li></ul>
<b>SAVOIR - ETRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-respect des différences sociales, philosophiques, politiques, culturelles, religieuses de l'enfant et de ses parents.</li><li>-posture professionnelle nécessitant une capacité de remise en question</li><li>-empathie, tolérance</li><li>-disponibilité</li></ul>

## CONDITIONS D'EXERCICE

---

<b>Spécificités horaires</b>	<i>Grande disponibilité, y compris WE et jours fériés</i>
<b>Déplacements</b>	<i>Nécessité d'être détenteur du permis de conduire B et d'un véhicule Nombreux déplacements pour assurer le suivi de l'enfant</i>
<b>Particularités liées au poste</b>	<i>Etre en mesure de pouvoir assurer un équilibre budgétaire quels que soient les aléas de la prise en charge Suivre une formation obligatoire de 300h dans les trois premières années d'exercice professionnel L'assistant familial est soumis au secret professionnel de par son concours à la mission de protection de l'enfance</i>



Le Département du Doubs recherche des assistants familiaux pour les mineurs de 0 à 18 ans ou des jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Des familles chaleureuses, disponibles, capables de contribuer au développement du ou des enfants accueillis et disposant d'un espace disponible dans leur habitation.

**Alors, pourquoi pas vous ?**

## **Assistant familial : un vrai métier de cœur !**

Lorsque des familles sont confrontées à des difficultés sociales, matérielles ou éducatives, ne permettant pas aux parents d'assurer l'épanouissement de leurs enfants, les enfants peuvent être provisoirement séparés de leurs parents. Ils sont alors confiés au Département, chef de file de l'action sociale, et dont l'une des missions est la prévention et la protection de l'enfance en danger. L'accueil familial des enfants en difficulté est alors l'une des réponses privilégiées par le Département du Doubs.

La profession d'assistant familial ne s'exerce pas par hasard. Il s'agit d'un métier « de cœur », qui demande disponibilité, écoute et tolérance. L'assistant familial accueille à son domicile, 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24, un ou plusieurs enfants pour lui offrir un cadre chaleureux, stable et sécurisant.

La fonction d'assistant familial s'est professionnalisée. Agréés, recrutés et formés par le Département, les assistants familiaux ont la possibilité de faire reconnaître leur qualification grâce au diplôme d'État d'assistant familial. En outre, l'assistant familial, travailleur social à part entière, est intégré à l'équipe pluridisciplinaire chargée d'accompagner l'enfant dans son projet éducatif et participe au sein des services auxquels ils sont rattachés aux différents groupes de travail. Il dispose des mêmes droits que les agents de la collectivité en matière de formation continue, de protection sociale complémentaire et d'action sociale.

### **L'enfant**

Issu d'une famille rencontrant des difficultés qui ne permettent pas son maintien au domicile, il a besoin d'un cadre de vie éducatif et cohérent assurant sa santé, sa sécurité et son épanouissement.

### **L'accueil de l'enfant**

L'assistant familial constitue avec l'ensemble des personnes résidant sous son toit, une famille d'accueil.

### **« Droits et obligations »**

Lors de l'accueil de l'enfant sont établis :

- un contrat de travail qui régit les relations avec l'employeur ;
- un contrat d'accueil pour chaque enfant accueilli qui précise les devoirs et obligations des parties vis-à-vis de celui-ci.

### **Le rôle de l'assistant familial**

- **Accueillir** l'enfant jour et nuit, pour une durée variable y compris les fins de semaine et les vacances scolaires.
- **Assurer** son épanouissement et sa socialisation, en le faisant participer à la vie de famille, en l'entourant d'affection, en l'aidant dans sa scolarisation et sa formation.
- **Travailler en étroite collaboration** avec les équipes chargées de veiller au développement de l'enfant, à l'évolution de sa situation et au maintien des relations avec sa famille.

### **La famille de l'enfant**

**Les parents de l'enfant conservent l'autorité parentale sur leur enfant** (par exemple une décision de réorientation scolaire).

**L'enfant retrouve régulièrement sa famille**, à son domicile, à l'occasion des fins de semaine ou de vacances.

Ou bien lors de rencontres médiatisées entre la famille et l'enfant. L'enfant rentre dans sa famille lorsque les conditions assurant sa santé, sa sécurité et son épanouissement sont réunies.



## Comment devenir assistant familial ?

Pour accueillir un enfant dans votre foyer, il est nécessaire d'obtenir un agrément délivré par le Département du Doubs.

Pour cela, vous devez vous inscrire à une réunion d'information qui se tient soit à Besançon, Montbéliard ou Pontarlier, en téléphonant au service de protection maternelle et infantile du Département du Doubs : **03.81.25.86.31**, ou en adressant un mail à [info-assfam@doubs.fr](mailto:info-assfam@doubs.fr)

À l'issue de l'évaluation à votre domicile, et si vous remplissez les conditions, l'agrément vous sera délivré par le Département du Doubs.

Cet agrément vous permettra de solliciter un emploi auprès du Département du Doubs, mais aussi auprès d'autres employeurs en placement familial.

Un stage préparatoire de 60 heures est obligatoire avant tout accueil d'enfant.

Il sera suivi d'une formation de 240 heures, dispensée en cours d'emploi, sur une période de 18 à 24 mois. Elle prépare au Diplôme d'État d'Assistant Familial, dont l'obtention n'est pas obligatoire pour continuer à exercer.

### VOS INTERLOCUTEURS

Plus d'infos sur [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr), rubrique «assistants familiaux».

#### PÔLE BESANÇON

Direction Territoriale des Solidarités Humaines de Besançon.  
Service Enfance Famille  
Pôle PMI Besançon  
7 avenue de la Gare d'Eau  
25031 BESANCON CEDEX  
Tél. : 03.81.25.93.56

#### PÔLE HAUT-DOUBS

Pays horloger :  
MAISON DES SERVICES  
« France Services »

Secrétariat assistantes maternelles et familiales  
5 place du Général de Gaulle - 25800 VALDAHON  
Tél. : 03.81.25.93.10

Pays forestier :  
Département du Doubs  
CMS Pontarlier  
Secrétariat assistantes maternelles et familiales  
6 rue Emile Magnin  
25300 PONTARLIER  
03.81.25.91.90

PÔLE MONTBÉLIARD  
Maison du Département  
Pôle PMI de Montbéliard  
41 rue du Maréchal Joffre  
25200 MONTBÉLIARD  
Tél. : 03.81.25.96.87  
03.81.25.96.89

Département du Doubs / Direction de la communication - AVRIL 2022 - LR-FR

# Assistant familial

## Un professionnel au service de la protection de l'enfance



[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

**Doubs**  
le Département

Direction Enfance-Famille  
Service départemental de protection maternelle et infantile  
18 rue de la Préfecture - 25043 Besançon Cedex - Tél. : 03 81 25 86 31

**Doubs**  
le Département

Direction Enfance-Famille